

2ème OPEN FIDE d'Arçonnay

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : généralités

Arçonnay Echecs Le Roi s'amuse organise le 1er open Fide d'Arçonnay, deux tournois sont organisés sur 5 rondes les 04 et 05 mai 2024 :

- un tournoi A, réservé aux joueurs classés au moins 1601 et au plus 2399, homologué sous le numéro 62945 ;
- un tournoi B, réservé aux joueurs classés au moins de 1600, homologué sous le numéro 62946;

Les seuils Elo des tournois sont donnés à titre indicatif, l'organisateur pourra :

- réviser les conditions d'entrée dans les tournois à n'importe quel moment pour faire face à des affluences imprévues ;
- clore les inscriptions lorsque la capacité des locaux aura été atteinte ;
- sur demande des joueurs, autoriser des dérogations pour la participation de joueurs dans des tournois autres que ceux permis par leur classement.

Article 2 : règles et appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE applicables au 1er janvier 2023.

Les appariements se font au système suisse intégral (Règles C.04 FIDE), une accélération pourra être mise en place selon le nombre de joueurs inscrits dans chaque tournoi.

On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Les nulles par consentement mutuel sont interdites avant 20 coups et au moins 1 heure de jeu.

Rappel : les joueurs sont tenus de noter leurs coups jusqu'à la fin de la partie, quelque soit leur temps à la pendule. Tout contrevenant devra rattraper la notation sur son propre temps.

Les rondes, sauf la dernière, sont terminées lorsque l'appariement de la ronde suivante est publié. La dernière ronde est terminée quand le dernier résultat a été saisi et l'arbitre principal a quitté la salle de jeu.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est identique pour tous les tournois : 1h + 30 sec. /coup.

Tout retard de plus de 30 minutes après le début annoncé de la ronde en cours est sanctionné par un forfait sauf si l'arbitre en décide autrement en cas de circonstance exceptionnelle.

Article 4 : dates et horaires

Le pointage a lieu le premier jour de la compétition de 8h45 à 9h15.

Les horaires des rondes sont les suivants :

- Ronde 1 : premier jour, 9h30
- Ronde 2 : premier jour, 13h15
- Ronde 3 : premier jour, 16h30
- Ronde 4 : deuxième jour, 9h30
- Ronde 5 : deuxième jour, 13h15

Les horaires des rondes 2, 3 et 5 sont donnés à titre indicatif.

La remise des prix et le pot de clôture auront lieu à 16h30.

Par respect pour les joueurs et les accompagnateurs, en particulier pour ceux venant de loin, les organisateurs s'engagent à respecter les horaires et faire en sorte que la remise des prix soit terminée à 17h.

Article 5 : inscription

L'inscription se fait : par mail ou courrier postal

- 25€/12€ (adultes/jeunes) une semaine au moins avant la compétition ;
- 30€/15€ au plus tard l'avant-veille du tournoi à 20h ;

Seront appariés à la 1^{re} ronde les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription sur place avant 9h15 le premier jour de la compétition.

Les joueurs dont le règlement a été reçu par voie postale (M Personeni Pascal 33, rue de Tilly, 61000 Alençon) avant la compétition peuvent pointer par SMS au 06-87-48-93-87 au plus tard à 9h le premier jour de la compétition et seront appariés s'ils sont présents au plus tard à 9h30.

Les joueurs ne satisfaisant pas ces obligations ne pourront être appariés qu'à la deuxième ronde.

Article 6 : prix

Tous les prix seront non cumulables, les prix du classement général seront répartis à l'attribution au départage. Chaque joueur reçoit le prix associé à sa place. Les joueurs sont classés dans l'ordre du départage. La liste des prix sera affichée sur le lieu de jeu avant la troisième ronde.

Les joueurs doivent être présents à la remise des prix pour recevoir leurs récompenses.

Article 7 : affichage des résultats et appariements

Les résultats sont affichés sur le lieu de jeu.

Article 8 : départages

Les départages adoptés sont dans l'ordre :

1. buchholz tronqué
2. nombre de victoires
3. performance

Article 9 : conduite des joueurs

L'attention des joueurs est attirée sur :

- le respect strict des règles du jeu d'échecs et de la charte des joueurs d'échecs ;
 - l'interdiction de fumer ou vapoter dans les locaux du tournoi.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi. Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Article 10 : arbitrage

L'arbitre principal est Sébastien Flament IA

Article 11 : localisation

L'open se déroule Centre Culturel Henri Gardien 9 rue de Sorbiers 72610 Arçonnay

Article 12 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le club d'Arçonnay à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

L'organisateur

Pascal Personeni

l'arbitre

Sébastien Flament